

# FICHE TECHNIQUE

CSTB  
CEBTP  
Bureau VERITAS  
CETEN APAVE Int.  
NORISKO Construction  
SOCOTEC  
SNFA

} du COPREC

N°4 - Indice : C  
Date : Octobre 2002  
Nombre de page : 2

## Récupération des eaux de condensation

### Texte de référence : NF P 24-301 (Août 80) Article 4.5.1 :

*Les fenêtres, qu'elles soient fixes ou ouvrantes, doivent comporter sur toute leur largeur une traverse d'appui basse dormante, formant ou non saillie et permettant d'assurer :*

- la récupération des eaux d'infiltration et celle des eaux de condensation.
- le drainage efficace et l'évacuation vers l'extérieur de ces eaux d'infiltration, sans qu'elles puissent cheminer vers l'allège ou le seuil par des trous de fixations par exemple. L'évacuation des eaux de condensation n'est pas nécessaire, sauf prescription spéciale.

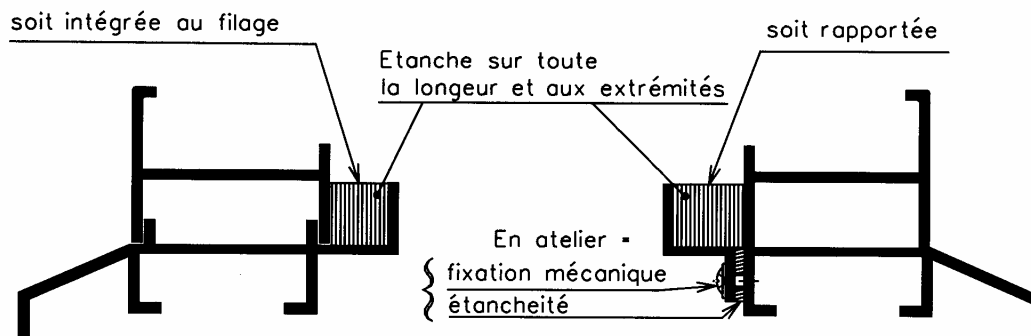
*Dans le cas où les fenêtres sont destinées à être posées sur appuis, elles doivent avoir une assise de 4 cm au minimum.*

*Dans le cas où elle est saillante, la sous-face de la pièce d'appui doit avoir une largeur permettant de dégager le rejingot.*

*Les pièces d'appui tubulaires, d'origine ou par composition ainsi que les rigoles de récupération d'eau de condensation doivent être étanches sur toute la longueur en dehors des évacuations prévues ainsi qu'à leurs extrémités.*

*Pour les fenêtres RPT la présence d'une rigole de récupération des eaux de condensation n'est pas nécessaire.*

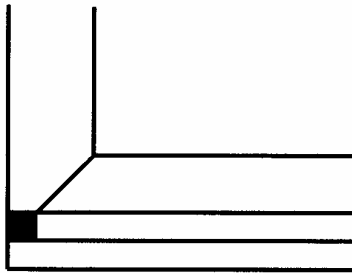
### RIGOLE OBLIGATOIRE (même avec vitrage isolant)



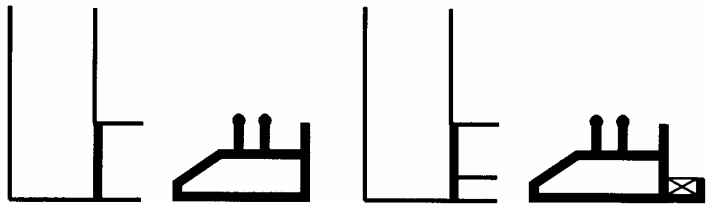
Ces dessins, donnés à titre indicatif, expriment par l'image les spécifications de la norme NF P 24-301. Ils ne sont pas exhaustifs.

**Sur le dormant\***

- Cas d'assemblage avec coupe d'onglet

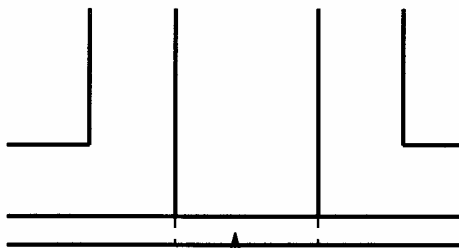


- Cas d'assemblage avec coupe droite

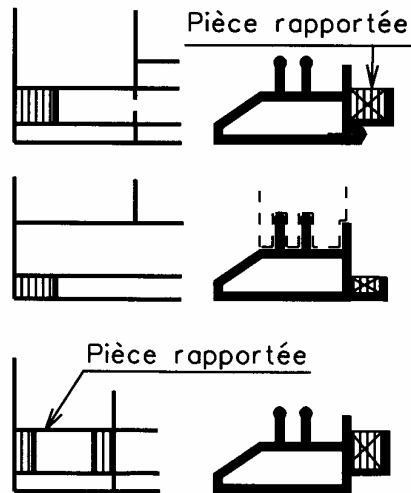


Si la rigole doit intéresser toute la longueur du châssis :

- Cas des châssis en bande



Continuité de la récupération  
 - soit par rigole continue  
 - soit par pièce rapportée et étanchée.



\* Dans les locaux à forte hygrométrie, la rigole doit intéresser toute la longueur du châssis. Pour les locaux à faible ou moyenne hygrométrie la rigole peut n'intéresser que la longueur de la traverse basse.

Ces dessins, donnés à titre indicatif, expriment par l'image les spécifications de la norme NF P 24-301. Ils ne sont pas exhaustifs